



AWANS

BIODIVERSITE 52

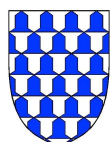
Les espèces invasives

Pour qu'une espèce soit qualifiée d'invasive, elle doit répondre à plusieurs critères :

- D'une part, **la plante ou l'animal** a été introduit volontairement (coccinelle asiatique dans la lutte biologique) ou de manière accidentelle (par la mondialisation) dans un milieu autre que celui dans lequel il se développe naturellement ;
- D'autre part, l'espèce a un effet néfaste sur le nouveau milieu ou sur les espèces qui vivent dans ce milieu.



Il faut bien spécifier que toutes les espèces exotiques ne sont pas invasives mais, dans bien des cas, l'introduction de ce genre d'espèces induit une perturbation de l'écosystème.



Impact écologique :

Ces espèces deviennent nuisibles quand elles se développent à une vitesse phénoménale au détriment de la faune et de la flore indigènes. Cela est relativement facile à comprendre. En dehors de son aire de distribution initiale, l'espèce ne connaît pas d'ennemi naturel qui permet la maîtrise de la population. L'équilibre des écosystèmes est donc fragilisé et mis en péril. La prolifération de ces plantes ou animaux envahissants menace de manière claire la biodiversité indigène et modifie parfois les particularités des biotopes.

Impact sur la santé :

Outre les répercussions environnementales, ces espèces peuvent faire encourir des risques sanitaires à l'Homme (sensibilité cutanée au contact de la berce du Caucase). De plus, elles sont parfois porteuses d'agents infectieux ou viraux.

Impact économique :

La prolifération d'espèces exotiques a un impact économique. Il existe des méthodes adaptées pour éradiquer ces envahisseurs mais celles-ci sont malheureusement particulièrement onéreuses. Il faut ajouter que la mise en place de mesures de prévention pour lutter contre cette invasion a un coût important.

Pour toutes ces raisons, ces espèces nuisibles sont à ce jour répertoriées sur une liste noire.



Liste des espèces invasives présentes sur le territoire de la Commune d'Awans (liste non-exhaustive):

- La berce du Caucase (voir fiche n°16) ;
- La renouée du Japon (voir fiche n°17) ;
- La coccinelle asiatique (voir fiche n°18) ;
-

